

ÉDITO



La gestion d'un service assainissement exige une expertise particulière au regard des questions techniques et des enjeux majeurs auxquels il est nécessaire de répondre.

Ce service nécessite également une proximité et une réactivité infaillibles. La question du transfert de compétence aux intercommunalités à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2020, qui a fait l'objet de nombreux débats, a vocation à satisfaire ces attentes. Le Syndicat Rhône Ventoux, pour sa part, n'est pas remis en question, et certaines intercommunalités ont déjà fait le choix de maintenir leur compétence au sein du Syndicat. Son périmètre d'intervention sera donc identique en 2020, avec toujours comme objectif de répondre efficacement à toutes les attentes que les acteurs de l'eau et de l'environnement sont légitimement en droit d'attendre.

Jérôme BOULETIN,
Président du Syndicat Rhône Ventoux

À LA UNE

Branchements neufs au réseau d'assainissement : ce qui change



Pelle obturatrice placée sur les boîtes de branchement neuf

Les boîtes de branchement sont désormais dotées de pelles obturatrices qui doivent être ouvertes avant toute utilisation. Seuls les techniciens SUEZ peuvent effectuer cette manipulation.

Vous devez réaliser votre raccordement au réseau public d'assainissement ? Les boîtes de branchement au réseau disposent désormais de pelles obturatrices qu'il est nécessaire d'ouvrir. Et ce, après le raccordement sur le réseau public mais avant que les premiers écoulements d'eaux usées interviennent.

Une manipulation réalisée sur place par les techniciens de l'exploitant SUEZ. L'occasion pour les usagers (particuliers ou professionnels) de s'informer, d'obtenir un avis sur les travaux réalisés mais aussi d'être rassurés sur la conformité du branchement neuf. Le Syndicat Rhône Ventoux a fait le

choix de doter les boîtes de branchement de pelles obturatrices dans le but de renforcer sa lutte contre la présence d'eaux claires parasites mêlées aux eaux usées. Ces eaux «propres» viennent contradictoirement «polluer» nos systèmes d'assainissement. Consécutives à de mauvais raccordements, elles sont à l'origine des déversements dans le milieu naturel. Ce dispositif permet donc d'éviter, dans l'intérêt des usagers, les coûts inhérents à ces problématiques.

chiffres CLÉS

30 communes adhérentes

26 307 usagers desservis

460 km de réseau
de collecte des eaux usées

32 stations d'épuration

118 postes de relèvement

LA MARCHÉ À SUIVRE

Dans le cadre d'un **branchement neuf** et avant de pouvoir rejeter les **eaux usées dans le réseau public**, il convient de :

Prendre rendez-vous avec SUEZ

☎ 0 977 408 408 (non surtaxé)
afin de retirer ce dispositif.

Le coût de cette opération est à la charge de l'usager.

infos TRAVAUX

Les nouvelles opérations lancées pour un montant de 16 millions d'euros d'investissement, notamment

CHATEAUNEUF DU PAPE

Réhabilitation et redimensionnement du réseau d'eaux usées entre la route de Courthézon et la station d'épuration, et création d'un bassin de stockage en amont de la station d'épuration.

Investissement de 2,8 millions d'euros TTC

MONT-SEREIN

Construction d'une station d'épuration.

Investissement de 1 millions d'euros TTC

MAZAN

Mise en place de traitement préventif à la formation du sulfure d'hydrogène sur 10 postes de relevage.

Investissement de 260 000 euros TTC

MALEMORT DU COMTAT

Réhabilitation du réseau des eaux usées Boulevard Félix Gras et avenue du Docteur Tondut.

Investissement de 900 000 euros TTC

16 M€

millions d'euros
d'investissement
pour 2019



RETOUR SUR

Rhône Ventoux fait la chasse aux mauvaises odeurs

Le Syndicat a opté récemment pour un dispositif naturel et efficace.

Le H₂S, le sulfure d'hydrogène gazeux, peut être généré lors du transit des effluents dans le réseau d'assainissement, en particulier au niveau des postes de relevage. A l'origine de mauvaises odeurs, il peut, à des concentrations élevées, présenter également un risque pour les équipes exploitantes. Il a, en outre, une action corrosive qui use prématurément les réseaux. Le Syndicat Rhône Ventoux s'est emparé du sujet en recherchant activement des solutions efficaces pour réduire les nuisances olfactives pour les riverains tout en sécurisant équipes et équipements. Le Syndicat a ainsi opté pour le dispositif de nitrate de calcium, un procédé biologique qui bloque naturellement la création du H₂S dans le réseau, empêchant la formation des odeurs désagréables. 2 postes de relevage à Monteux et Mazan en ont récemment été équipés, 10 vont l'être en 2020 également. Dès les premiers tests, le Syndicat a pu observer une baisse significative des niveaux de H₂S dans le réseau.

L'INFO EN +

Une technologie dernier cri pour la station d'épuration de Monteux

Dans le cadre de l'entretien des équipements de la station d'épuration de Monteux, le Syndicat Rhône Ventoux a dû procéder au remplacement des membranes de filtration des eaux usées pour un montant de travaux de 616 000 € HT. Pour cette opération, le choix s'est porté sur une technologie de nouvelle génération mise au point par SUEZ WTS. Une première en France ! Une opération technique et remarquable réalisée entre le 24 juin et le 12 juillet 2019, sans perturber le cycle de traitement des eaux usées.

Ces membranes innovantes offrent de meilleures garanties de filtration. Elles impliquent également un usage limité de produits spécifiques lors de leur lavage. A la clé : une amélioration de la qualité des rejets dans le milieu aquatique. Enfin, cette technologie permet à la station d'épuration d'augmenter les volumes de traitement des eaux usées. Un investissement à long terme du Syndicat pour renouveler efficacement son patrimoine et s'inscrire dans le développement de la commune de Monteux.

